

Libreville, le 14 Juillet 2021

*Madame Le Chef d'Antenne
Régionale de l'Estuaire*
A

**Monsieur le Président Directeur Général
du Groupe UNIVGA**

Libreville

N/Réf : N°431/CARES/EP1/2021

Objet : Transmission de Contrat Cadre de
Partenariat « Apprentissage Jeunesse »

SOIT -TRANSMIS

Monsieur le Président Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, un (01) contrat Cadre de
Partenariat « Apprentissage Jeunesse », signé le 22 Juin 2021.

Tout en vous remerciant de la confiance que vous accordez à l'ONE, veuillez
agréer **Monsieur le Président Directeur Général**, l'expression de ma
parfaite considération.



Nadine BINGOH
Chef d'Antenne

CONTRAT CADRE DE PARTENARIAT
« APPRENTISSAGE JEUNESSE »

ENTRE LES SOUSSIGNES

- **Fonds d'Aide à l'Insertion et à la Réinsertion Professionnelles**, établissement public doté de la personnalité morale, régi par les dispositions de l'ordonnance n°0009/93/PR du 1^{er} octobre 1993 et par celles du décret n°000273/PR/MINTRHFP du 9 mars 1994, ayant son siège social sis à Libreville, B.P. 9610. Représenté par son Secrétaire Exécutif, Monsieur **Hans Landry IVALA**, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Ci-après désigné « **LE FONDS** »

D'une part,

ET

- **GROUPE UNIVGA** dont le siège social est situé à Libreville B.P. 3162 N° TEL +24166184408 E-mail : contact@univga.ga NIF 370669-C et immatriculée au **RCCM** de Libreville sous le numéro **GA-LBV-01-2020-A10-01945**, Représentée par Yann MAKOBIANI en sa qualité de Président Directeur Général

Ci-après désigné « **UNIVGA** ».

D'autre part.

Désignés chacune comme « la Partie » et collectivement « les Parties »

En cas de résiliation, les parties conviennent que les contrats spécifiques attachés à ce Contrat Cadre de partenariat courent jusqu'à leur terme.

ARTICLE 15 - LITIGES ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes, les Parties conviennent de trouver entre elles une solution amiable. A défaut, tout litige de ce chef sera réglé par la voie de l'arbitrage.

Fait à Libreville, le 22/06/2021

En quatre (04) exemplaires originaux

LE MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT


Madeleine BERRE


**Le Président Directeur Général
du GROUPE UNIVGA**

(Avec la mention "lu et approuvé")


Yann MAKOBIANI


**Le Directeur Général de l'ONE
Secrétaire Exécutif du FIR**

(Avec la mention "lu et approuvé")


Hans Landry IVALA
